

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/6921/Rev.1
12 novembre 1965

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

JORDANIE : PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil de sécurité

Décide :

1. De condamner la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par une minorité raciste en Rhodésie du Sud;
2. De prier tous les Etats de ne pas reconnaître ce régime minoritaire raciste illégal de la Rhodésie du Sud et de s'abstenir de prêter aucune assistance à ce régime illégal.